



COMMUNE DE VILLE (Oise)

Siège : Mairie 5, rue de la mairie 60400 VILLE

Tél : 03 44 09 24 04 – Adresse mail : mairie.ville@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MARS 2023 A 19H30

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Ville sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, maire.

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon - David Cresson - Christophe Carton – Marie-José Pont – Guy Illoul – Morgan Isaac - Yoann Dejonghe - Stéphane François - Sylvie Merklen - Mary Parente, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elisabeth Chevallier à David Cresson. Brigitte Caron à Mary Parente.

Absents : Antoine Caumartin. Jasmine Defacque.

Secrétaire de séance : Mary Parente.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents et constate le quorum.

Il rappelle que l'article L.2121-20 du Code Général des collectivités territoriales précise qu'« un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir ».

Deux procurations qui lui ont été confiées ont donc été approuvées car étant recevables.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, Mary Parente est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 17 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- ✓ Compte Financier Unique 2022 – Service Assainissement
- ✓ Affectation des résultats 2022 – Service Assainissement
- ✓ Budget Primitif 2023 – Service Assainissement
- ✓ Compte Financier Unique 2022
- ✓ Affectation des résultats 2022
- ✓ Taux des taxes 2023
- ✓ Budget Primitif 2023
- ✓ Subvention à l'Épicerie Sociale « Le Relais »
- ✓ Acceptation de recette
- ✓ Modification des tarifs de la location de la salle polyvalente
- ✓ Participation financière prêt de la salle polyvalente Rencontres sportives USEP
- ✓ Intervention Frelons Asiatiques - choix de l'entreprise et tarif appliqué
- ✓ Devis complémentaire concernant la restauration de la statue de la Piéta
- ✓ Questions diverses
 - Centre Social de Lassigny – Sortie à Montmartre participation communale
 - Bilan 2022 – Les Chasseurs
 - Plantations rue de la Pâturée
 - Journée Mondiale de l'autisme
 - Carpodrome

Service Assainissement - Compte Financier Unique 2022

Le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, **le quorum est donc atteint.**

Pour le vote du compte financier unique, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Marie-José PONT, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte financier unique du service assainissement pour l'exercice 2022 comme suit :

	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
	PREVISIONS	REALISATIONS		PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	160 665.85 €	86 067.00 €	DEPENSES	80 966.00 €	80 594.49 €
RECETTES	616 087.00 €	569 048.85 €	RECETTES	80 966.00 €	72 800.77 €
SOLDE		482 981.85 €	SOLDE		-7 793.72 €

Monsieur Philippe BARBILLON, maire, expose au conseil municipal l'arrêté abrogeant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19 qui a été publié au JO du 14/02/2023. En effet, à la suite de cet arrêté il n'y plus besoin d'effectuer le transfert des boues par compostage. Les boues seront donc épandues dans les champs après moisson comme avant.

Monsieur Yoann DEJONGHE, conseiller, demande comment était payé le compostage des boues avant la COVID-19 ? Le coût est inclus dans le contrat de délégation de service public.

Service Assainissement – Affectation des résultats 2022

Le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, **le quorum est donc atteint.**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2022 du service assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	454 258.78 €	0.00 €	28 723.07 €	64 000.00 € 31 553.00 €	-32 447.00 €	482 981.85 €
Fonctionnement	-3 604.32 €	0.00 €	-4 189.40 €			-7 793.72 €

Considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2022	0.00 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
Total affecté au C/1068 :	0.00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne002) en dépenses de fonctionnement	-7 793.72 €
Résultat d'investissement 2022 à reprendre (ligne 001) :	482 981.85 €

Service Assainissement – Budget Primitif 2023

Le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, **le quorum est donc atteint.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le **Budget Primitif** du service assainissement de l'exercice 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2023	94 654.00 €	102 448.00 €
Reports	Restes à réaliser 2022	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	7 794.00 €	0.00 €
	TOTAL	102 448.00 €	102 448.00 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2023	0.00 €	55 914.00 €
Reports	Restes à réaliser 2022	64 000.00 €	31 553.00 €
	001 Résultat d'investissement reporté	0.00 €	482 981.00 €
	TOTAL	64 000.00 €	570 448.00 €

Compte Financier Unique – Exercice 2022

Le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, **le quorum est donc atteint.**

Pour le vote du Compte Financier Unique, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Marie-José PONT, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique pour l'exercice 2022 comme suit :

INVESTISSEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	825 142.00 €	245 682.19 €
RECETTES	825 142.00 €	481 417.65 €
RESULTAT		235 735.46 €

FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	731 773.00 €	526 065.54 €
RECETTES	874 508.00 €	910 574.63 €
RESULTAT		384 509.09 €

Monsieur Stéphane FRANCOIS, conseiller, explique aux conseillers absents lors de la réunion concernant l'étude sur la sécurité routière faite en 2022 que l'étude révèle entre autres, un problème récurrent de mauvais stationnements tels les stationnements sur les trottoirs qui gênent la circulation et sont source de possibles accidents graves. Les conducteurs roulent trop vite également. Des aménagements sur la voirie seront effectués afin de sécuriser encore plus la commune et un arrêté interdisant tout stationnement sur les trottoirs sera prochainement pris.

Monsieur le Maire termine sur le sujet en expliquant qu'une réunion publique sera prochainement proposée aux Villois afin de comprendre cette étude sur la sécurité routière et pouvoir poser les questions y afférentes à la personne ayant réalisé l'étude.

Affectation des résultats 2022

Le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, **le quorum est donc atteint.**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	29 619.73 €	0.00 €	206 115.73 €	<u>527 329.82 €</u> 168 047.00 €	-359 282.82 €	-123 547.36 €
Fonctionnement	364 234.79 €	102 376.27 €	122 650.57 €			384 509.09 €

Considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2022	384 509.09 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	123 547.36 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	260 961.73 €
Total affecté au C/1068 :	123 547.36 €
Déficit global cumulé au 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €
Résultat d'investissement 2022 à reprendre (ligne 001) :	235 735.46 €

Vote des taux des impôts directs locaux -Année 2023

Le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, **le quorum est donc atteint.**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2022.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 56.67 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 89.68 %
- taxe d'habitation : 19.81 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

Budget Primitif - Exercice 2023

Le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, **le quorum est donc atteint.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le **Budget Primitif** de l'exercice 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2023	723 298.00 €	640 574.00 €
Reports	Restes à réaliser 2022	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	260 961.73 €
	TOTAL	723 298.00 €	901 535.73 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2023	648 890.00 €	772 437.36 €
Reports	Restes à réaliser 2022	527 329.82 €	168 047.00 €
	001 Résultat d'investissement reporté	0.00 €	235 735.46 €
	TOTAL	1 176 219.82 €	1 176 219.82 €

Monsieur Morgan ISAAC, conseiller, explique au conseil municipal que les règles de location des logements évoluent en 2023. En effet, la location des logements dits « passoires énergétiques » seront désormais interdits à compter des nouveaux contrats conclus en 2023 et selon les critères de performance énergétique (DPE). Les logements communaux ne sont pas concernés car classés en catégorie D. Néanmoins le DPE sera réévalué en 2025.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le SEZEO s'inscrit prochainement dans une nouvelle compétence dédiée à la réalisation des diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et qu'il conviendrait de leur confier cette compétence. Ceci sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Monsieur Morgan ISAAC, conseiller, souligne que les élus (maire et adjoints) n'ont pas budgétisé en 2023 de frais de représentation (carburant et autres dépenses liées aux déplacements et aux réunions diverses hors commune) comme en 2022. Il se permet de le souligner car il trouve cela appréciable mais néanmoins il précise que cela lui paraîtrait normal qu'il y en ait car certaines réunions se trouvent très loin (Beauvais...) et que les frais deviennent vite conséquents.

Monsieur David CRESSON, conseiller, répond qu'il estime que son indemnité d'adjoint lui permet de participer à ces frais, ce que le maire et les autres adjoints approuvent.

Monsieur Morgan ISAAC, conseiller, explique néanmoins que l'indemnité est censée couvrir le temps passé au service des Villois et que les frais de représentation sont de ce fait des frais supplémentaires qui peuvent être récupérés également.

Subvention à l'Épicerie Sociale « Le Relais » - Exercice 2023

Le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, **le quorum est donc atteint.**

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de verser une subvention de 1 334.50 € (Mille trois cent trente-quatre euros et cinquante centimes) à l'Épicerie Sociale « Le Relais » de Noyon pour l'année 2023. La somme est inscrite au budget primitif 2023 à l'article 65748.

Acceptation de recette – Comité des Fêtes Electricité P'tit Marché

Le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, **le quorum est donc atteint.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 350.00€ provenant d'un don du Comité des Fêtes de Ville, concernant le remboursement de l'électricité des commerçants du P'tit Marché.

Tarifs de location de la salle polyvalente et de location de la vaisselle

Le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, **le quorum est donc atteint.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Réévaluer les tarifs de la salle polyvalente afin d'aligner le tarif des associations locales avec le tarif des particuliers de Ville.
- Réévaluer les tarifs de location de la vaisselle ainsi que la casse
- De fixer les tarifs de location de la salle comme suit :

	Particuliers de VILLE	Particuliers extérieurs	Associations locales	Associations et sociétés extérieures
Week-end	350€	1 050€	350€	1 050€
Caution	350€	1 050€	0€	1 050€

- D'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} avril 2023.

La location de vaisselle (réservé uniquement aux particuliers de Ville) est fixée à 0.10€ / pièce.

Participation financière prêt de la salle polyvalente Rencontres sportives USEP

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prêter la salle polyvalente à titre gracieux à l'USEP (L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré est la fédération de sport scolaire de l'école primaire française) étant donné que nos écoles participent également aux rencontres sportives.

Intervention Frelons Asiatiques – choix de l'entreprise et tarif appliqué

Le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, **le quorum est donc atteint.**

Afin d'enlever les nids de Frelons Asiatiques de la commune de Ville avec efficacité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Réaliser cette intervention avec la société Brice Guêpes & Nuisibles
- A la suite d'un nouveau repérage printanier, enlever tous les nids primaires en même temps pour plus d'efficacité
- Puis enlever les nids secondaires non détectés avant
- La société Brice Guêpes & Nuisibles fixe ses tarifs comme suit :

Types de nids		Nids primaires	Nids secondaires
Périodes		Mars à Juillet	Juillet à Novembre/Décembre (gelées)
Tailles		Pouvant atteindre la taille un ballon de basket	Peut atteindre 80 cm de diamètre
Hauteurs		Hauteur d'homme (+ ou- 3 mètres)	Hauteur jusqu'à 20 mètres
Traitements		2 passages suivant la taille du nid. (1 pour le traitement et 1 pour le retrait)	2 passages si le nid est accessible
			1 passage si le nid est inaccessible *
Tarifs	1 passage	60€	80€
	2 passages	70€	90€

*Pour les nids inaccessibles 1 seul passage avec traitement végétal (grande hauteur, sous ardoises, dans un mur...). Le but est de traiter le plus rapidement les nids trouvés.

- **Les tarifs seront dégressifs si plusieurs nids à traitement le même jour.**
- D'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} avril 2023 pour la commune de VILLE.

Monsieur Stéphane FRANCOIS, conseiller, demande si des prix préférentiels ont été demandés également pour les nids de guêpes ?

Monsieur Philippe BARBILLON, maire, répond que non mais ce sera demandé prochainement.

Restauration de la statue de la Vierge de Pitié – Devis complémentaire

Le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, **le quorum est donc atteint.**

Suite à l'étude de la polychromie et conservation de Madame Chicoineau Laurence, il s'avère qu'un dégagement de polychromie ancienne trop dégradé n'est pas envisageable.

Il convient donc de réaliser :

- La réintégration de volumes (nez de la Piéta, jambe gauche du Christ, partie du voile et autres finitions de surface)
- La réintégration colorée et retouches (application de plusieurs couches de préparation blanche, lissage, finition et retouches colorées)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis complémentaire de Madame Chicoineau Laurence de 5 600.00€ HT soit 6 720.00€ TTC
- d'accepter le don complémentaire de la Fondation « La Sauvegarde de l'Art Français » de 4 602.00€

Afin de pouvoir finir la restauration de la statue de la Vierge de Pitié dans sa totalité.

Questions diverses

Centre Social de Lassigny – Sortie à Montmartre participation communale

Le centre Social et Culturel de Lassigny propose une sortie à Montmartre avec visite guidée, repas, animation et transport le 21 juillet 2023 pour 84€ par personne. Le centre Social et Culturel de Lassigny demande au conseil municipal s'il veut participer au coût de la sortie pour une partie. Le conseil municipal, a 6 votes contre, 0 votes pour et 4 votes sans avis, décide de ne pas participer au coût de cette sortie. La commune faisant déjà régulièrement avec les nombreuses associations de la commune des manifestations pour les Villois.

Bilan 2022 – Les Chasseurs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le bilan 2022 de l'association des Chasseurs de la commune de Ville.

Plantations rue de la Pâturelle

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se réunir avec les employés communaux afin de définir le choix des plantations des parterres de la rue de la Pâturelle, les travaux de requalification de la rue étant terminés.

Journée Mondiale de l'autisme

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le 2 avril 2023 aura lieu la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. De nombreuses personnes autistes et leur famille font face à l'incompréhension quant à leur handicap invisible ou sont éprouvées par une représentation caricaturale de l'autisme.

Cette date est l'occasion d'interpeller les Français et d'envoyer un message de considération à tous ceux qui sont porteurs d'une différence. La couleur bleue étant attribuée à l'autisme, le conseil municipal décide de montrer sa mobilisation en apposant un drapeau bleu devant la mairie.

Carpodrome

Monsieur Morgan Isaac, conseiller, demande des renseignements concernant le « Domaine des Etangs de Miel » récent carpodrome, chemin des Allées. Monsieur le Maire distribue les flyers qui se trouvent au secrétariat de la mairie et qui donnent tous les renseignements :


« Le Domaine de pêche de 4 hectares donne sur 2 étangs dont 1 de 9000m² totalement dédié à la pêche à la carpe. Des activités (journée Américaine, concours...) sont prévues à la journée, demi-journée. Différents tarifs (enfants ou au forfait) ». Vous pouvez retrouver tous les renseignements via le Facebook du Domaine des Etangs de Miel.

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.


Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance

OBJET	N°
Compte Financier Unique 2022 – Service Assainissement	202306
Affectation des résultats 2022 – Service Assainissement	202307
Budget Primitif 2023 – Service Assainissement	202308
Compte Financier Unique 2022	202309
Affectation des résultats 2022	202310
Taux des taxes 2023	202311
Budget Primitif 2023	202312
Subvention à l'Épicerie Sociale « Le Relais »	202313
Acceptation de recette	202314
Modification des tarifs de la location de la salle polyvalente	202315
Participation financière prêt de la salle polyvalente Rencontres sportives USEP	-----
Intervention Frelons Asiatiques - choix de l'entreprise et tarif appliqué	202316
Devis complémentaire concernant la restauration de la statue de la Piéta	202317
Centre Social de Lassigny – Sortie à Montmartre participation communale	-----
Bilan 2022 – Les Chasseurs	-----
Plantations rue de la Pâturée	-----
Journée Mondiale de l'autisme	-----
Carpodrome	-----

Signature du secrétaire de séance

Mary Parente	
--------------	---

Signature du maire

Philippe Barbillon	
--------------------	---

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2023 est approuvé à l'unanimité lors de la séance du 9 juin 2023. Pas de modifications à apporter.